

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

❧ ♦ ❧  
**Séance du 24 NOVEMBRE 2011**

❧ ♦ ❧

Le Vingt quatre Novembre Deux Mille Onze à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre **CORBISEZ**, suite à la convocation qui leur a été adressée le Dix Sept Novembre Deux Mille Onze.

### Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre **CORBISEZ**, Président.

Mme Christine **TOUTAIN**, M. Philippe **KEMEL**, Mme Christine **MENCIK**, M. Jean-Luc **DUTERIEZ**, M. Bruno **WILK**, M. Ernest **VENDEVILLE**, M. Régis **DUPONT**, M. Eric **VANTIEGHEM**, M. Albert **FACON**, Melle Amandine **FLUET**, M. Charly **MEHAIGNERY**, M. Patrick **DEFRANCQ**, Mme Sabine **VAN HEGHE**, M. Bernard **CZERWINSKI**, M. Jean-Claude **RACHENNE**, M. Bernard **STASZEWSKI**, M. Gilles **WATERLOT**, M. Eugène **BINAISSE**, M. Georges **BOUQUILLON**, M. Jean-Marc **BUREAU**, Melle Caroline **TROY**, M. Raymond **FAIDHERBE**, Mme Nicole **MOREL**, M. René **DELESALLE**, M. Christian **MUSIAL**, M. Alain **MONNAERT**, M. Dominique **MORELLE**, M. Daniel **MACIEJASZ**, Mme Nadine **DESSILY**, M. Rachid **DERROUCHE**, M. Bruno **YARD**, M. Stanislas **SMURAGA**, Mme Carole **SUEUR**, Mme Nicole **LEFEBVRE**, M. Jean **URBANIAK**, M. Gérard **BIZET**, M. Pierre **HUREZ**, Mme Fabienne **DUPUIS**, M. Adam **PROMINSKI**, M. Jean **HAJA**, M. Roger **BASTIEN**.

### Sont suppléés :

M André **PISTONE** était suppléé par M. Daniel **PLACHEZ**  
M. Jean-Michel **GIGNEY** était suppléé par M. Bernard **MARECHAL**  
M. Yves **COQUELLE** était suppléé par M. Serge **LEBECQUE**

### Absents excusés :

Melle Julie **DEROCH**  
M. Serge **POCHET**  
M. Christophe **PILCH**

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Objet :** Acquisition foncière pour l'accueil de la « Maison des Adolescents ».

Par délibération en date du 5 mars 2010, la CAHC s'est portée candidate auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais pour accueillir sur son territoire et, plus précisément à HENIN-BEAUMONT, la « Maison des Adolescents du Bassin Minier ».

Ce projet a pour vocation de favoriser l'accueil en continu des adolescents par des professionnels divers afin d'assurer une prise en charge médicale et psychologique, ainsi qu'un accompagnement éducatif, social et juridique.

La CAHC a pris une délibération cadre le 23 juin 2011 pour acter les démarches d'acquisition des locaux nécessaires à l'accueil de la « Maison des Adolescents ».

Ainsi, une emprise foncière va être acquise au sein de l'Espace Lumières à HENIN-BEAUMONT (parcelle cadastrée BL 1326 avec 1639 m<sup>2</sup>).

Il s'agit précisément d'acquérir une superficie d'environ 436 m<sup>2</sup> pour un total de 226 500 € (conformément à l'avis des Domaines) qui se décompose comme suit :

- lot 3 (RDC) = 35 000 €
- lot 4 (RDC) = 24 000 €
- lot 5 (RDC) = 23 000 €
- lot 6 (RDC) = 39 000 €
- lot 15 (salle arts plastiques) = 99 000 €
- mail + redan = 6 500 €

La division de l'ensemble immobilier se faisant par le biais d'une division en volume (forme de copropriété), le notaire du vendeur, Maître Bailleux, préconise la mise en place d'une A.S.L. (association syndicale libre) pour assurer la gestion des volumes communs à la CAHC et à la Ville d'Hénin-Beaumont.

### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** l'exposé du Vice-président en charge des Finances, du Développement économique et de la politique foncière,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 10 novembre 2011,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Développement économique et foncier en date du 04 novembre 2011,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, notamment l'article 6.4 et la définition de l'intérêt communautaire au titre de la politique de la ville,

**Vu** les délibérations n°10/28 du 05 mars 2010 et n°11/122 du 23 juin 2011.

**Et après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE :**

- Acquérir l'emprise foncière nécessaire à l'accueil de la Maison des Adolescents, soit 436 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée BL n° 1326 moyennant la somme de 226 500 euros,
- Valider la constitution d'une A.S.L. (association syndicale libre) pour la gestion des volumes en communs.

**AUTORISE le Président à :**

- Signer tous les documents relatifs à cette acquisition et à la création de l'A.S.L.

Objet de la dépense	Acquisitions locaux Maison des Adolescents
Montant (en € TTC)	226 500 €
Prévisionnel ou définitif	Définitif
Budget	Général
Imputation comptable nature	2111
Imputation comptable fonction	25 331
Service gestionnaire/utilisateur	Foncier
Dépense TTC ou HT	TTC
Paiement fractionné ou unique	Unique
N° d'engagement	X000651

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Nicole MOREL a été élue Secrétaire de Séance.

**RESULTATS DU VOTE :**

Nombre de conseillers en exercice	48
Nombre de conseillers présents	45
Nombre de procurations	0
Suffrages exprimés	37*
Majorité absolue	19
Votes favorables	37
Votes défavorables	0
Abstentions	0

Acte rendu exécutoire  
Après envoi par voie  
dématérialisée en sous-préfecture  
Le : **6** DEC. 2011  
Et publication ou notification  
Du :

\* Melle Caroline TROY, Mme Nicole MOREL, Messieurs Eugène BINAISSE, Georges BOUQUILLON, René DELASALLE, Jean-Marc BUREAU, Bernard MARECHAL et Raymond FAIDHERBE ne participent pas au vote.

Fait et délibéré le 24 Novembre 2011  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Le Président

JEAN-PIERRE CORBISEZ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS  
LE PRÉSIDENT  
JEAN-PIERRE CORBISEZ